



Syndicat CGT Schindler (FTM-CGT)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vélizy, le 08 février 2023

### **Syndicaliste, pas voyou ! Le secrétaire du syndicat CGT Schindler ne sera pas licencié !**

Jeudi 26 janvier 2023, deux arrêts ont été rendus par la cour d'appel et la cour d'appel administrative de Versailles dans le contentieux au long cours qui oppose la CGT Schindler, son secrétaire général Stephane GAMEROFF et la société Schindler SA.

Dans la première décision, la cour d'appel de Versailles a annulé définitivement deux avertissements qui avaient été infligés à notre camarade en 2016. Ces sanctions visaient à le dévaloriser professionnellement. La cour a confirmé que ces avertissements ne reposaient sur aucun élément vérifiable. Cet arrêt étant exécutoire, c'est toute la campagne de dénigrement mené par la direction à l'encontre de Stephane depuis des années qui s'écroule !

En s'appuyant notamment sur ces deux sanctions, la société Schindler s'efforçait d'obtenir de l'inspection du travail l'autorisation de licencier Stephane. La deuxième décision est venue mettre un terme à cette tentative. La cour d'appel administrative de Versailles a en effet confirmé le refus d'autoriser le licenciement de notre camarade. L'autorisation avait été refusée par l'inspection du travail, par le Ministère du Travail et par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise. Cela n'a pas empêché la direction de s'entêter en dépit du bon sens.

Ces deux décisions de justice viennent mettre un coup d'arrêt aux procédures menées contre notre camarade. Aujourd'hui, c'est avant tout l'honneur professionnel et syndical de notre camarade qui est lavé ! Ni fainéant, ni voyou, Stephane est un militant syndical intègre et surtout intransigeant dans la défense des droits de tou-te-s les salarié-e-s.

Pendant plus de 6 ans, ces procédures multiples, avec leur lot d'enquêtes et d'audiences, ont pesé sur les militant-e-s de la CGT Schindler, mais aussi plus largement sur l'ensemble de nos collègues. Ces menaces de sanctions et de licenciement pesant sur Stephane visent à tenir éloigné-e-s de nous bien des collègues, qui craignaient de subir le même sort.

La CGT Schindler souligne que la situation de Stephane, comme d'autres militants du syndicat, n'est pas isolée. Régulièrement, dans de nombreuses entreprises et services publics, les militant-e-s déterminé-e-s à faire respecter les droits des salarié-e-s et à leur donner les moyens d'agir collectivement sont sanctionné-e-s, discriminé-e-s, licencié-e-s. Dernier exemple en date, après les affaires Antony Smith, Gaël Quirante ou Gérald Le Corre : la répression en cours chez Sanofi, en représailles de la mobilisation sur les salaires !

La CGT Schindler apporte tout son soutien aux militant-e-s des syndicats CGT et SUD violemment attaqués par la direction de Sanofi.

<b>Contact :</b>	Adrien Pettré – délégué syndical central 06 74 45 26 03 - adriencgtschindler@gmail.com
------------------	---

*Les deux décisions sont accessibles sur le site [cgt-schindler.org](http://cgt-schindler.org) :*

[Cour d'appel de Versailles - arrêt du 26 janvier 2023](#)

[Cour administrative d'appel de Versailles - arrêt du 26 janvier 2023](#)